

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt et un mars, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc RABILLARD, désigné président de séance.

Présents : Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN.

Absente excusée : Pauline CAILLONNEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27032023_02 : Compte administratif 2022 - budget principal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, et l'article L2121-14 précisant que Monsieur le Maire présente le compte administratif mais ne peut présider la séance au cours de laquelle est présenté ce document, ni ne peut participer au vote de ce dernier.

Vu la désignation à l'unanimité de Monsieur Jean-Luc RABILLARD en qualité de président de séance,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable,

Vu la délibération n°27022023_01 du 27 février 2023 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu la note de présentation synthétique jointe,

Monsieur le Maire, Michel VALLA, ayant quitté la salle,

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Michel VALLA, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	2 607 900.24	2 424 823.65
Recettes	3 878 766.53	3 070 387.68
Résultat de l'exercice	1 270 866.29	645 564.03
Solde antérieur	200 000.00	1 521 046.76
Résultat clôture exercice 2022	1 470 866.29	2 166 610.79
	RESTES A REALISER	RESTES A REALISER
Dépenses		1 746 801.39
Recettes		308 907.50
Besoin en financement		1 437 893.89

- Constate à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire de Séance,

Le Président de séance,

Lynda PRUVOST

Jean-Luc RABILLARD

Fait et délibéré à Les Achards,
 Les jour, mois et an susdits,
 Publié sur le site internet le 03/04/2023
 Au registre

